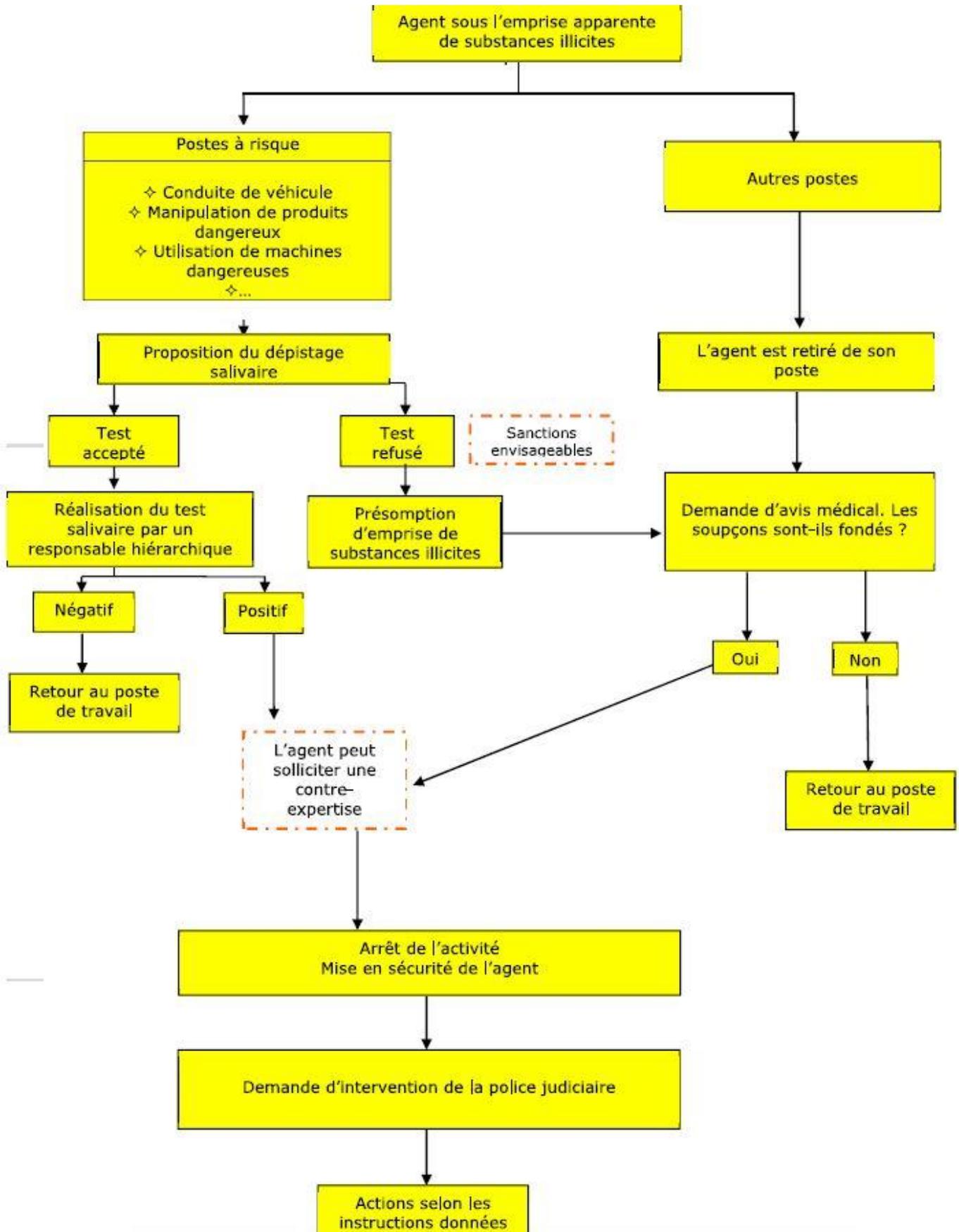


**Annexe n° : Conduite à tenir face à un agent sous l'emprise apparente de produits illicites – Liste des postes à risque**



LISTE INDICATIVE DES POSTES A RISQUES VALIDEE PAR LE CST DU CENTRE DE GESTION :

- Conduite de véhicule et d'engin
- L'utilisation de machines dangereuses (ex : tronçonneuse, débrousailluse, poste à souder, Massicot...)
- La manipulation de produits dangereux
- Le travail en hauteur
- Le travail isolé
- Le travail en tranchée
- Le travail sur voirie
- Le travail exposant les agents à un risque de noyade
- Le travail en relation avec des enfants, personnes âgées, le public.
- Le travail au contact de l'électricité